

FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Association habilitée par l'INRS pour les formations, initiales et continues, SST niveau 1 (Acteur SST) (N° Habilitation, 1509285/2021/SST-01/O/CN) et SST niveau 2 (Formateur SST) (N° Habilitation, 1509286/2021/SST-02/O/CN) DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE NUMERO 11 75 47107 75 AUPRES DU PREFET DE REGION D'ILE DE FRANCE

Maison des sapeurs-pompiers

32 rue Bréguet 75011 Paris Tél.: 01 49 23 18 18 Fax: 01 49 23 18 19

ATTESTATION D'AFFILIATION POUR LES FORMATIONS « SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL » ANNEE 2023

Je soussigné, Lieutenant-colonel Jean-Paul BOSLAND, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, certifie que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du LOT-ET-GARONNE (47) :

- ➤ Est affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France ;
- ➤ Est déclarée et bénéficie de la qualité « Entité Associée » de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France pour les formations « Sauvetage Secourisme du Travail » ;
- ➤ Dispose ainsi, au titre des habilitations de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France pour les formations « Sauvetage Secourisme du Travail », de la capacité à enseigner les formations initiales et continues :
 - ⇒ SST niveau 1 (Acteur SST) (N° Habilitation, 1509285/2021/SST-01/O/CN);
 - ⇒ SST niveau 2 (Formateur SST) (N° Habilitation, 1509286/2021/SST-02/O/CN).

La présente attestation est valable au titre de l'année 2023 et s'inscrit dans le cadre de la durée de validité des habilitations SST de la FNSPF (jusqu'au 25 novembre 2026). Elle sera renouvelée pour 2024 sous réserve du versement des cotisations fédérales annuelles, de la transmission des bilans annuels d'activités, du respect des référentiels de formation et de certification de la FNSPF et du cahier des charges établi par le réseau prévention pour les formations SST.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Paris, le

Jean-Paul BOSLAND